

Recommandation n° 2

**Le Processus PVS, un outil pour plaider en faveur d'une hausse des investissements
dans les Services vétérinaires en Afrique**

CONSIDÉRANT QUE

1. Les performances de l'élevage, englobant la santé animale, influencent de façon majeure l'économie et la situation sociale dans les pays d'Afrique étant donné la grande contribution de la production issue de l'élevage dans le produit intérieur brut (PIB) agricole et la part importante du PIB agricole dans le PIB national, surtout dans les pays les plus pauvres d'Afrique ;
2. La conjugaison de l'orientation vers la production végétale, des faiblesses institutionnelles et d'anciennes approches qui se sont soldées, au cours des années 70 et 80, par un échec a entraîné un manque d'investissement chronique subi par le secteur de l'élevage et les Services vétérinaires, surtout si l'on considère leur influence sur les économies et les ménages, de la part des gouvernements nationaux comme des bailleurs de fonds internationaux ;
3. Des initiatives multilatérales de gouvernements africains, comme la Déclaration de Maputo sur les budgets publics pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (Maputo, 2003), la Déclaration de Malabo sur une croissance accélérée de l'agriculture et une transformation pour une prospérité partagée et des moyens d'existences améliorées, le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et la Stratégie de développement du secteur de l'élevage en Afrique (LiDeSA, 2005), tentent de renverser la tendance en favorisant la solidarité dans les efforts mobilisés pour accroître les allocations budgétaires des pays africains dans l'agriculture et le secteur de l'élevage respectivement, et que l'un des quatre objectifs stratégiques de la LiDeSA consiste à améliorer la santé animale et à augmenter la production, la productivité et la résilience des systèmes de production ;
4. Certains partenaires financiers s'efforcent également de relancer le financement du secteur de l'élevage par la mise en avant du rôle indispensable et croissant que joue ce secteur dans de nombreux domaines, notamment l'agriculture et le développement des zones rurales, la génération de revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé publique, le commerce intérieur et international et l'environnement ;
5. L'élevage contribue de manière directe à 8 des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et à l'ensemble des 17 ODD de manière indirecte ;
6. L'on constate par ailleurs une prise de conscience croissante du rôle majeur que peuvent jouer la santé et la production animales, notamment dans leur dimension pastorale, dans la lutte contre la criminalité organisée qui touche certaines régions d'Afrique ;
7. Le marché des produits animaux en Afrique connaît une croissance rapide avec, par exemple, une consommation annuelle de viande et de lait par habitant qui devrait doubler d'ici 2050 - avec une population qui devrait elle aussi doubler dans le même temps, la demande pourrait être multipliée par quatre ; et
8. Le secteur de l'élevage fait face à des maladies à forts impacts économiques qui continuent de décimer les animaux d'élevage en Afrique, et un grand nombre de ces maladies sont par ailleurs à l'origine de risques de santé publique comme les zoonoses.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE

RECOMMANDE AUX PAYS MEMBRES DE

1. S'engager activement dans la version évoluée du Processus PVS et de s'approprier les résultats du Processus et les exploiter pour faire le plaidoyer pour l'augmentation de financements mieux ciblés dans la santé animale et la santé publique vétérinaire, clé de voûte du développement du secteur de l'élevage en Afrique ;
2. S'appuyer sur les messages développés dans le Plaidoyer abrégé pour le Processus PVS et détaillés dans l'Argumentaire en faveur du Processus PVS (Business Case), afin de faire le plaidoyer pour le financement du renforcement des Services vétérinaires, et donc du secteur de l'élevage, au sein même de leurs gouvernements respectifs, notamment au niveau ministériel ;
3. Faire le plaidoyer pour le renforcement des Services vétérinaires en s'appuyant sur les résultats et les recommandations du Processus PVS pour promouvoir leurs propositions de planification et de financement stratégiques dans le secteur agricole ;
4. Exploiter les résultats et recommandations des rapports de mission du Processus PVS dans leurs échanges avec les partenaires techniques et financiers pour développer et mieux cibler l'appui visant à renforcer les Services vétérinaires et le secteur de l'élevage en fonction des besoins du pays et des stratégies de développement ;
5. Exploiter le Processus PVS pour également appuyer le plaidoyer et l'investissement en faveur des enjeux de santé animale dans d'autres secteurs que l'élevage tels les animaux aquatiques, les animaux de compagnie (Ex. rage), la faune sauvage et les abeilles ;
6. Envisager une actualisation des connaissances en faisant la demande d'une mission d'Évaluation PVS de suivi, si le pays dispose déjà d'un rapport d'Évaluation PVS datant de plus de cinq ans, ou si les Services vétérinaires ont connu d'importantes transformations ;
7. Cibler leur engagement dans le Processus PVS en fonction de leur gouvernance ou de leurs besoins techniques au moyen des nouvelles options de la version évoluée du Processus PVS, notamment celles concernant la formation, l'Auto-évaluation PVS, les missions d'Évaluation PVS complémentaires avec contenus spécifiques sur la PPR ou la rage et l'appui pour la Planification stratégique du Processus PVS pour intégrer les résultats dans un plan stratégique national visant à renforcer les Services vétérinaires ;
8. Envisager l'engagement dans des activités d'appui ciblé établies du Processus PVS pour « Une Seule santé », la législation vétérinaire et les laboratoires vétérinaires, et dans de nouvelles formes d'appui ciblé pour l'enseignement des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires et les partenariats public-privé ;
9. Mettre leurs rapports du Processus PVS existants et futurs publiquement disponibles ou, au moins, à la disposition des partenaires techniques et financiers de l'OIE du fait de l'utilité de ces rapports dans l'orientation de l'appui au développement ;

ET AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS CONCERNÉS DE

10. Renforcer et formaliser la prise en considération des résultats du Processus PVS pour éclairer la définition de projets et stratégies de développement adaptés, les financer et en suivre l'avancement, y compris l'appui financier et technique associé, dans le but de renforcer les Services vétérinaires et le secteur de l'élevage en Afrique, le tout en étroite collaboration avec l'OIE et les Pays membres concernés ;

ET À L'OIE DE

11. Poursuivre son action à l'échelle mondiale pour faire le plaidoyer sur l'importance des Services vétérinaires et de l'investissement dans le secteur de l'élevage, notamment en affinant ses messages, en collectant et diffusant des données et des rapports de qualité ;
 12. Continuer d'appuyer les Pays membres à travers le Processus PVS, notamment pour favoriser l'intégration des résultats et recommandations du Processus dans des plans stratégiques nationaux afin d'améliorer l'appropriation et la pérennité des résultats et d'accroître les investissements ; et
 13. Continuer de faire le plaidoyer, auprès d'autres partenaires techniques et financiers pertinents de niveau international, régional et national, pour la mise en œuvre et l'utilisation du Processus PVS et collaborer avec ces organisations par la complémentarité de leurs mandats institutionnels et de leurs atouts respectifs.
-

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique le 1^{er} mars 2019
et entérinée par l'Assemblée mondiale de l'OIE le 30 mai 2019)